

amélioration des conditions de travail pour conserver les employé-e-s de la branche et pouvoir en engager d'autres. D'où la nécessité d'un ajustement rapide et conséquent de la structure des salaires.

Pour le secteur de la santé, Syna demande par conséquent des augmentations salariales générales de 4%, individuelles de 1%, et des primes Covid correspondant à un 14^e mois de salaire, sous la forme de vacances ou payées.

Commerce de détail

Dans l'alimentation, le travail s'est poursuivi durant la pandémie en 2020 et des bénéfices record ont été engrangés en raison de l'impossibilité du tourisme d'achat. Et pourtant, les salaires mensuels de moins de 4000 francs ne sont pas rares dans la branche. Sans crise, un tel revenu suffit à peine à vivre décemment. En cas de chômage ou de chômage partiel, il condamne à la précarité. Une situation dont les employé-e-s du commerce de détail non alimentaire, en particulier, ont fait la douloureuse expérience durant le confinement. Il faut donc de substantielles augmentations des salaires dans le commerce de détail également, pour rattraper les déficits salariaux structurels largement répandus. S'y ajoute la compensation du renchérissement de 4% prévu pour 2021.

Pour le commerce de détail, Syna demande par conséquent des augmentations salariales générales de 2% et individuelles de 1%.

Pour éviter les working poor et pour l'égalité salariale!

Les salaires de moins de 4000 francs ne sont pas l'apanage du commerce de détail: ils ont encore cours dans de nombreuses autres branches du secteur tertiaire. Et ce sont principalement des femmes qui occupent ces emplois à bas salaires. Ainsi, ce sont 13.5% des femmes et seulement 4.4% des hommes qui gagnent moins de 4000 francs par mois pour un plein temps⁴. À cela vient s'ajouter l'inégalité salariale qui perdure. Dans le secteur privé, les femmes gagnent encore en moyenne 8200 francs de moins par an que les hommes pour un travail équivalent⁵. Cela génère une précarité et une pauvreté dont l'ensemble de la société doit supporter les conséquences. Il faut enfin y remédier. La discrimination salariale doit cesser et il faut des augmentations salariales avec une procédure de mise en œuvre contraignante dans toutes les branches où les salaires sont d'environ 4000 francs ou moins.

Branches de l'artisanat⁶

Le secteur principal de la construction et le second-œuvre sont sortis en grande partie indemnes de la crise du Covid. Le travail a pu se poursuivre dans presque tout le pays et la régression des demandes de permis de construire a été modérée en 2020. La rapide et forte reprise du secteur n'est donc pas étonnante. Une situation que confirme l'indice de la construction, actuellement à 142 points, ce qui reste un sommet pour les dix dernières années. Le chiffre d'affaires prévu pour le secteur principal de la construction est de 19.8 milliards de francs pour 2021, ce qui correspond presque aux 20.79 milliards de l'année record 2017. Le nombre de demandes de permis de construire en traitement est par ailleurs supérieur à la moyenne, ce qui est de bon augure pour le second-œuvre, qui suit la construction avec

4 <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/travail-remuneration/salaires-revenus-cout-travail/niveau-salaires-suisse/repartitions-salaires-nets.html>

5 <https://www.ebg.admin.ch/ebg/fr/home/themes/travail/egalite-salariale/bases/chiffres-et-faits.html>

6 https://shop.baumeister.swiss/shop/document_download.php?document=L'enquête+trimestrielle+de+la+SSE+T1+2021+DE+FR.pdf

un décalage de deux à quatre trimestres. La nette augmentation des demandes de transformations (de 4.7% supérieure à la moyenne des dix dernières années) confirme les prévisions optimistes pour le second-œuvre.

Ces belles perspectives sont dues entre autres aux travailleurs et travailleuses qui ont continué de faire fonctionner les chantiers, malgré le stress et des conditions très difficiles. Lors qu'il a fait un froid glacial, il a été impossible de se réchauffer pendant les pauses dans les restaurants fermés, il a fallu effectuer un dur labeur physique en portant un masque et accepter le risque sanitaire lorsque la distanciation sociale ne pouvait être respectée. Cet énorme engagement doit à présent être récompensé. Et vite, parce que l'évolution des salaires reflète très insuffisamment le boom de la construction, qui dure depuis plus de dix ans. Dans le seul secteur principal de la construction, il y a eu cinq gels des salaires au cours des sept dernières années, malgré des chiffres record. L'an dernier, les ouvriers de la construction n'ont une fois de plus reçu aucune augmentation. Et la situation n'est guère plus brillante dans le second-œuvre, où le gel des salaires a aussi été la règle, y compris en 2020.

Pour le secteur principal de la construction et la plupart des branches du second-œuvre, Syna demande par conséquent des augmentations salariales générales de 100 francs et également, selon la branche et la date de la dernière augmentation, une hausse de 100 francs des salaires minimaux.

Industrie, chimie et pharma

Les perspectives sont bonnes pour l'industrie des machines (MEM). Les pertes de 2020 dues à la pandémie pourront en grande partie être rattrapées en 2021⁷. Les carnets de commandes bien remplis (+4.8% en comparaison à l'année précédente) et l'indice des directeurs d'achats (PMI) très élevé en juin à 66.7 points, permettent de conclure à une forte croissance mondiale de l'industrie. Cela profitera à l'industrie Suisse, très dépendante de l'exportation. Mais il faudrait aussi que cela profite enfin aux salarié-e-s des branches de l'industrie, en particulier de l'industrie des machines (MEM). Depuis des années, les salaires y évoluent à peine, avec parfois même une diminution des salaires réels. Il en va de même pour la branche chimie et pharma, florissante depuis de nombreuses années: tandis que la valeur ajoutée y a augmenté de 75% au cours des six dernières années, les salaires, eux, n'ont augmenté que de 6%.

Pour l'industrie des machines (MEM), Syna demande par conséquent des augmentations salariales générales d'au moins 1,5%, en tenant compte de la situation de chaque entreprise. Pour la chimie et pharma, Syna demande des augmentations salariales générales de 250 francs ou 3%.

Renseignements complémentaires :

Mathias Regotz, responsable Politique d'intérêts et CCT au syndicat Syna, 078 811 74 79,
mathias.regotz@syna.ch

⁷ <https://www.swissmem.ch/fr/actualites/vision-detaillee/industrie-mem-les-entrees-de-commandes-depassent-le-niveau-davant-la-crise.html>